



REPORTING
ARTICLE 29 LEC

2021

1. INTRODUCTION	3
2. DEMARCHE GENERALE DE PARTECH	3
2.1. POLITIQUE ET STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT	3
2.2. RISQUES LIÉS À LA DURABILITÉ	4
2.3. ENGAGEMENTS	4
2.4. MODALITÉS D'INFORMATION DES INVESTISSEURS	5
3. MOYENS INTERNES	6
4. GOUVERNANCE	7
4.1. SUPERVISION DE LA STRATEGIE ESG	7
4.2. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION	7
4.3. OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS ESG	7
5. ENGAGEMENT AUPRES DES SOCIETES	8
5.1. REPORTING ANNUEL ESG	8
5.2. PARTENARIAT ECOVADIS	8
6. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX	9
7. GESTION DES RISQUES	9
7.1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES	9
7.2. CONTRÔLES DE 1ER NIVEAU	9
7.3. CONTRÔLES DE 2 ND NIVEAU	9

1. INTRODUCTION

L'objectif de ce document est de présenter la politique et la stratégie de Partech concernant la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (« critères ESG »), conformément à l'article 29 de la Loi Energie et Climat.

Ce reporting, accessible sur le site internet de Partech, présente les éléments suivants :

- démarche générale de Partech en termes de prise en compte des critères ESG,
- politique d'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement,
- politique de gestion des risques liés,
- prochaines étapes concernant la démarche ESG au sein de Partech.

Les éléments décrits dans ce reporting sont appliqués à l'ensemble des fonds Partech (« les fonds »). Ils pourront évoluer en fonction des objectifs et stratégies d'investissement des prochains fonds levés par Partech.

Sur la base de leurs stratégies d'investissements actuelles, tous les fonds Partech relèvent de l'article 6 du règlement SFDR. Cet article concerne les fonds d'investissement qui n'ont pas exprimé d'objectif d'investissement durable et / ou qui ne font pas la promotion caractéristiques ESG.

2. DEMARCHE GENERALE DE PARTECH

2.1. Politique et stratégie d'investissement

a) Politique globale

Si les Fonds de Partech sont classifiés comme fonds n'ayant pas d'objectifs d'investissement durable et / ou ne faisant pas la promotion de caractéristiques ESG, Partech accorde toutefois une attention particulière à certaines caractéristiques lors de l'analyse d'une opportunité d'investissement en suivant les bonnes pratiques du marché.

Ces caractéristiques, en cohérence avec les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) incluent notamment :

- l'impact social et les conditions de travail,
- la sûreté et la sécurité,
- la gouvernance d'entreprise et la vision globale de la direction.

b) Filtrage et liste d'exclusion

Partech, dans le cadre de la gestion de ses fonds, investit dans des sociétés non cotées à différents stades de développement (« Seed », « Venture », « Growth »).

Ces investissements sont réalisés sur 4 continents et sont confrontés aux problématiques d'un large éventail d'industries.

Pour les sociétés cibles des investissements, ces différentes problématiques génèrent des défis différents lors de la prise en compte des critères ESG.

Pour l'ensemble des fonds gérés, les investissements dans les secteurs suivants sont interdits :

- pornographie ou toute entreprise qui viole l'intégrité physique d'une personne,

- production ou commerce d'armes et de munitions,
- production ou commerce de boissons alcoolisées (à l'exclusion de la bière et du vin),
- production ou commerce du tabac,
- jeux d'argent, casinos et entreprises équivalentes.

De plus, chaque société fait l'objet d'un filtrage sur une base de données afin d'identifier des informations relatives à d'éventuelles controverses.

Les sujets identifiés lors de ce filtrage sont adressés lors des diligences réalisées avec les sociétés identifiées.

a) Due diligence

Avec le lancement des derniers Fonds, l'ambition de la politique ESG a été renforcée par un processus de Due Diligence ESG pré-investissement.

Un « questionnaire ESG » élaboré sur la base des modèles internationaux (dont celui de l'IFC), est adressé à toutes les sociétés cibles avant le passage en Comité d'Investissement.

En fonction des stades de développement des sociétés cibles, ce questionnaire permet, d'une part, de sensibiliser les sociétés aux sujets ESG et, d'autre part, d'identifier les axes d'amélioration potentiels.

La stratégie d'investissement « Growth », compte tenu du stade de développement plus avancé de ses sociétés cibles est allée plus loin et a mis en œuvre un processus de notation systématique pour les sociétés identifiées.

Cette notation intervient dans le cadre de l'investissement et du suivi des participations et est, à ce jour, effectuée en collaboration avec EcoVadis (plus d'informations ci-dessous).

Cette notation fait partie des critères qui sont revus régulièrement, notamment lors des Boards et des réinvestissements.

2.2. Risques liés à la durabilité

À ce jour, Partech n'intègre pas formellement, dans ses processus de suivi des sociétés cibles, la gestion des impacts négatifs générés sur la durabilité.

En effet, Partech investit dans des sociétés non cotées, à des différents stades de développement. Les données et la couverture de ces marchés non cotés ne sont pas aussi formalisées que pour les marchés cotés. Dans le cadre de son accompagnement des sociétés en portefeuille, Partech encourage ses entrepreneurs à collecter et à surveiller des données fiables pour permettre de mesurer les résultats concrets de ces impacts extra financiers, y compris les impacts sur la durabilité lorsque cela est pertinent.

2.3. Engagements

En 2012, Partech a signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et s'est engagé à mettre en œuvre les 6 principes fondamentaux suivants :

- prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissement,
- être un investisseur actif et prendre en compte les questions ESG dans ses politiques et pratiques d'actionnaires,

- demander aux sociétés du portefeuille de publier des informations appropriées sur les questions ESG,
- favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs,
- faire progresser la pertinence et l'efficacité dans l'application de ces Principes,
- rendre compte des activités et des progrès de Partech dans l'application de ces Principes.

Partech a également signé la « Charte France Invest » qui encourage les sociétés de venture capital à aborder les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, et plaide pour une meilleure gouvernance dans l'industrie.

Partech est également devenue membre, en 2019, de la « Charte SISTA » pour favoriser un accès plus égal au financement entre les hommes et les femmes entrepreneurs.

2.4. Modalités d'information des investisseurs

Les investisseurs sont informés de la démarche globale de Partech en matière de prise en compte des critères ESG au travers des informations disponibles sur le site internet :

- reporting relatif à l'Article 29 de la loi énergie et (climat),
- reporting SFDR.

Ces informations sont mises à jour annuellement.

Les informations spécifiques aux fonds gérés sont mises à disposition des investisseurs :

- lors des levées de fonds : dans la documentation pré contractuelle (note relative à la mise en œuvre du règlement SFDR) et dans la documentation juridique des fonds,
- annuellement : dans une rubrique dédiée au sein des rapports annuels.

3. MOYENS INTERNES

Les fonds gérés ont une durée d'investissement de 10 ans et au-delà d'apporter des capitaux, leur ambition est aussi de contribuer au développement de ces sociétés.

Cette ambition se matérialise par l'existence d'équipes dites « plateformes » (Juridique, Finance, Business Development), qui collaborent étroitement avec les équipes d'investissement pour accompagner les sociétés dans leurs défis opérationnels. C'est dans le cadre de cet accompagnement que les équipes de Partech diffusent les bonnes pratiques, y compris en matière d'intégration des critères ESG.

Au cours de l'année 2021, Partech a décidé de nommer un membre du Comité exécutif en tant que référent ESG (« ESG Manager ») avec pour mission la définition et la coordination de la stratégie ESG globale de Partech.

Au sein des équipes plateformes, un collaborateur « ESG Lead » a pour mission :

- la mise en œuvre de la stratégie ESG au sein de Partech (en collaboration avec les équipes d'investissement) ;
- le pilotage de la prise en compte des critères ESG pour les sociétés détenues par les fonds.

Depuis 2021, c'est un membre de l'équipe « Business Development » qui a pris la responsabilité d'ESG Lead. L'équipe « Business Development » a trois missions principales :

- Développement commercial et levée de fonds ;
- Marketing & Communication ;
- Support des sociétés détenues par les fonds : cet accompagnement est effectué notamment par la mise en œuvre d'initiatives et par le partage de bonnes pratiques entre les sociétés du portefeuille.

Au regard des évolutions réglementaires, de l'implication grandissante des investisseurs et de la prise en compte croissante des critères ESG dans la sélection et le suivi des investissements par l'ensemble des équipes de Partech, l'équipe « Business Development » a été désignée comme la plus pertinente pour poursuivre la mise en œuvre et l'amélioration de la politique ESG de Partech.

4. GOUVERNANCE

4.1. Supervision de la stratégie ESG

Les informations relatives à la prise en compte des critères ESG sont présentées aux membres de l'ExCom en Comités Risques.

Une rubrique dédiée à l'ESG synthétise les informations collectées et les sujets identifiés lors des diligences réalisées sur les sociétés cibles.

En 2021, des comités ESG ont également été organisés avec l'ensemble des General Partners des différentes stratégies d'investissement afin de renforcer l'intégration de ces critères dans les processus d'investissement et de suivi des participations, tout en définissant une approche pertinente compte tenu du secteur d'investissement des fonds.

La politique ESG est revue annuellement par l'ESG Manager et cette politique est ensuite validée par les membres de l'ExCom.

4.2. Politique de rémunération

Partech a mis en place une politique de rémunération visant à aligner les risques pris par les collaborateurs avec ceux des investisseurs.

Cette politique de rémunération n'encourage pas une prise de risque excessive et incompatible avec les profils de risque fonds gérés. Partech applique les principes suivants dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de rémunération.

La rémunération des collaborateurs de Partech est composée d'une part fixe et d'une part variable. La rémunération variable des équipes concernées tient compte du respect de toutes les méthodologies et procédures de Partech, conformes aux réglementations en vigueur.

Les fonds gérés n'ont pas d'objectifs d'investissement durable et / ou ne font pas la promotion caractéristiques ESG. En conséquence, Partech n'intègre pas, à ce jour, ni les risques ni les incidences négatives en matière de durabilité dans le cadre de sa politique de rémunération.

4.3. Objectifs et engagements ESG

a) Objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes

Dans le cadre de son adhésion aux chartes « France Invest » et « SISTA », Partech a pris les engagements suivants :

- 25 % de femmes à des postes seniors d'ici 2030, puis 30 % d'ici 2035.
- 40 % de femmes, tous postes confondus, au sein des équipes d'investissement à l'horizon 2030

Ces engagements ont été pris en compte dans la politique de recrutement de Partech et font l'objet d'un suivi par le membre de l'ExCom en charge des Ressources Humaines.

b) Compensation des émissions carbone

Depuis 2017, Partech s'est associé à « ClimateCare », expert des enjeux climatiques et environnementaux pour compenser ses émissions de carbone, dans le cadre de sa stratégie visant à assumer la responsabilité

de son impact sur l'environnement. Cela résulte en une compensation financière dont le montant dépend du montant des émissions réalisées sur l'année.

5. ENGAGEMENT AUPRES DES SOCIÉTÉS

5.1. Reporting annuel ESG

Chaque année, Partech envoie un questionnaire ESG à l'ensemble des participations de son portefeuille et synthétise les résultats dans un rapport consolidé, partagé sur demande à ses investisseurs.

Cette démarche, qui s'inscrit dans l'ambition de Partech d'accompagner ses participations, permet de suivre l'évolution des critères au sein des participations ; de comprendre les éventuels défis auxquels font face les entrepreneurs sur ces sujets, et également de partager les bonnes pratiques identifiées.

A titre d'exemple, pour encourager à encourager les politiques et ambitions ESG, l'équipe peut fournir des conseils aux fondateurs sur la gouvernance d'entreprise (direction du conseil d'administration avec des experts, investisseurs) ou sur la mise en place d'ESOP pour les employés et les gestionnaires.

Compte tenu de la diversité du portefeuille, l'analyse ESG réalisée par les Fonds et les référents ESG de Partech prend en compte les principales spécificités des sociétés et chaque équipe vise à adapter au maximum ses recommandations aux fondateurs.

5.2. Partenariat EcoVadis

Pour aller plus loin dans ses ambitions, Partech s'est associé à EcoVadis en 2020, afin d'évaluer et d'améliorer la prise en compte des critères ESG des sociétés de son portefeuille.

En 2016, Partech a investi dans EcoVadis, leader des notations de durabilité des entreprises pour les chaînes d'approvisionnement mondiales, via son fonds Partech Growth, et a été convaincu par la façon dont la société a redéfini les normes ESG pour de grandes entreprises mondiales.

Le premier rôle d'EcoVadis est de sensibiliser et noter les entreprises durables en les poussant à améliorer leurs notations RSE.

Sa méthodologie d'évaluation fondée sur des preuves, fournie via une plate-forme SaaS et soutenue par une équipe dédiée d'analystes RSE.

Par conséquent, il a été décidé de s'associer à EcoVadis pour déployer sa méthodologie à l'ensemble du portefeuille et leur permettre d'obtenir un score indépendant sur leur stratégie, ce qui contribue aux efforts de Partech pour aider les entrepreneurs à évaluer et à améliorer leur leadership ESG. Cette collaboration a débuté avec les sociétés de la stratégie « Growth » de Partech.

Avec son approche, EcoVadis fournit aux sociétés les éléments suivants :

- un questionnaire d'analyse qui est personnalisé en fonction du secteur, de la maturité, des pays d'opérations des sociétés, conduisant à une analyse précise par les équipes d'EcoVadis;
- une cartographie des initiatives ESG de l'entreprise mettant en évidence ses principales forces (cette évaluation peut facilement être partagée avec d'autres clients et partenaires commerciaux) ; des outils d'analyse comparative et d'amélioration des pratiques de RSE de la société, avec une liste de recommandations classées par priorité.

6. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX

Compte tenu de la taille et du stade de développement des sociétés détenues dans les fonds gérés, Partech n'a pas intégré d'objectif relatif au réchauffement climatique et à la biodiversité en 2021.

Néanmoins, dans le cadre de son accompagnement des sociétés en portefeuille, Partech encourage, lorsque c'est pertinent, ses entrepreneurs à collecter et à surveiller des données fiables pour permettre de mesurer les résultats concrets de ces impacts extra financiers.

7. GESTION DES RISQUES

7.1. Cartographie des risques

Partech dispose d'une cartographie des risques qui regroupe les principaux processus en établissant les risques identifiés, leur probabilité de survenance et le dispositif interne pour les éviter ou pour en améliorer la prévention.

Cette cartographie est mise à jour, a minima annuellement et en cas de nouvelle activité ou lors de la création de nouveaux processus. Elle est complétée par une cartographie dédiée aux risques propres aux fonds gérés. Selon le même principe que pour la cartographie globale, les risques identifiés (marché, liquidité, contrepartie, crédit et opérationnel) ainsi que leurs modalités d'encadrement sont décrits.

7.2. Contrôles de 1er niveau

Les contrôles de 1^{er} niveau sont réalisés par les équipes Finance et Legal & Opérations qui couvrent l'ensemble des fonctions financières, juridiques et comptables et toutes transactions pour le compte des fonds gérés par Partech.

Ces équipes vérifient que les différentes étapes relatives aux processus d'investissement sont respectées. Elles vérifient notamment l'éligibilité des sociétés aux regard des listes d'exclusion prévues dans la documentation juridique des fonds.

7.3. Contrôles de 2nd niveau

Le dispositif de contrôle permanent de 2nd niveau comprend le dispositif de contrôle de la conformité, de contrôle interne et des risques. Il s'assure, sous la forme de contrôles de deuxième niveau, de l'efficacité et de la bonne exécution des contrôles de premier niveau.

En 2021, les fonds gérés n'avaient pas d'objectifs d'investissement durable et / ou ne faisaient pas la promotion caractéristiques ESG, les risques et les incidences négatives en matière de durabilité n'étaient donc pas intégrés dans le dispositif de gestion des risques liés aux fonds.